



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PARCOURS** **SUP**

**Parcoursup 2023  
en 3 étapes**

Début Nov. 2022    Déc.    Janv. 2023    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

1

2

3

1

Novembre 2022  
À  
Janvier 2023

Je m'informe et  
découvre les  
formations

(Salon INFOSUP,  
sites Internet,  
Portes ouvertes...)

2

18 Janvier 2023  
AU  
9 Mars 2023

Je m'inscris pour  
formuler mes vœux

9 Mars 2023  
AU  
6 Avril 2023

Je finalise mon  
dossier

3

1er Juin 2022  
AU  
13 Juillet 2022

Je reçois les  
réponses des  
formations et je  
décide

15 Juin 2023  
Phase d'admission  
complémentaire

Si pas d'admission:  
15 Juin 2023 AU  
12 Septembre 2023

Phase d'admission  
complémentaire

À partir du  
1<sup>er</sup> Juillet 2023  
Je peux solliciter la  
CAES  
(Commission d'Accès à  
l'Enseignement  
Supérieur)



Vidéo  
présentation  
procédure  
PARCOURSUP



Vidéo  
Rechercher une  
formation sur  
PARCOURSUP



## Parcoursup 2023 en 3 étapes



Début  
Nov.  
2022

1

### Début Nov. 2022 > Janvier 2023

## Je m'informe et découvre les formations

#### DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr) et sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'éducation nationale, et je participe à la 1<sup>re</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

#### DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue: le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

#### 20 DÉCEMBRE

##### Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2023. Plus de 21000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.



Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.



Vidéo  
présentation  
procédure  
PARCOURSUP



Vidéo  
Rechercher une  
formation sur  
PARCOURSUP

**Parcoursup 2023  
en 3 étapes**

Début  
Nov. 2022    Déc.    Janv. 2023    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

1

2

3

Fév.

2

**18 Janvier > 9 Mars > 6 Avril 2023**  
**Je m'inscris pour formuler mes vœux  
et je finalise mon dossier**

**TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE**

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent** et aux **salons d'orientation** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

**Si je suis lycéen**, je participe à la **2<sup>e</sup> semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

**DU 18 JANVIER AU 9 MARS**

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.



Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une **fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée**. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.



Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour vous guider à chaque étape.

**JEUDI 9 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux**

**FÉVRIER-MARS**

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

**JEUDI 6 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux**



**À savoir** — Plus de 7 500 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.



Vidéo  
présentation  
procédure  
**PARCOURSUP**



Vidéo  
Rechercher une  
formation sur  
**PARCOURSUP**

**Parcoursup 2023  
en 3 étapes**

Début  
Nov. 2022    Déc.    Janv. 2023    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

1

2

3



Vidéo  
présentation  
procédure  
PARCOURSUP



Vidéo  
Rechercher une  
formation sur  
PARCOURSUP

Mai

3

**1<sup>er</sup> Juin > 13 Juillet 2023**

**Je reçois les réponses des formations et je décide**

**JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN — Début de la phase  
d'admission principale**

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 1<sup>er</sup> juin, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si\*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

**JEUDI 15 JUIN — La phase d'admission  
complémentaire est ouverte**

**MARDI 4 JUILLET**

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, dès que j'ai accepté définitivement une formation, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

**JEUDI 13 JUILLET — Fin de la phase principale**

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

Juin



## Parcoursup 2023 en 3 étapes

Début  
Nov. 2022

Déc.

Janv. 2023

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

1

2

3

Juillet

Août

Sept.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### DÈS LE 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.), je **peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**



À partir du 1<sup>er</sup> juin, les **candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau** qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le **réexamen de leur dossier** si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

### DU 15 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2023

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.** Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

### À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2023

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

\* La réponse « **Oui-si** » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.



Vidéo  
présentation  
procédure  
PARCOURSUP



Vidéo  
Rechercher une  
formation sur  
PARCOURSUP

# Calendrier 2023

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

## Parcoursup 2023 en 3 étapes

Début  
Nov. 2022    Déc.    Janv. 2023    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

1

Nov. 2022 à  
Janvier 2023  
S'informer et  
découvrir les  
formations sur  
PARCOURSUP

2

18 janvier au 9 mars  
Saisie des vœux

Au plus tard le 06 Avril  
Constitution des dossiers et  
Confirmation des vœux

3

Du 1er juin au 13 juillet  
Propositions des  
établissements  
et réponses des lycéens

Pour découvrir l'offre de formations  
dans l'enseignement supérieur :



Après mon BAC PRO



Après mon BAC GT

15 juin – 12 septembre  
Procédure  
Complémentaire  
1<sup>er</sup> Juillet 2023  
Si rien, solliciter la CAES

Avant fin juillet  
Inscription



Vidéo  
présentation  
procédure  
PARCOURSUP



Vidéo  
Rechercher une  
formation sur  
PARCOURSUP

# Création du dossier

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) => cliquer sur « accéder à mon dossier »

A partir du 18 janvier

## Pour cela, l'élève doit disposer :

- **D' une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- **De son INE** (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires
- **Du dernier avis d'imposition des parents** : *pour effectuer une simulation de bourse*
- **Important** : pour recevoir les **alertes** envoyées par la plateforme, renseignez un numéro de **portable**. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également indiquer leur numéro pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

**Un numéro de dossier est attribué  
et l'élève doit définir un mot de passe (à ne pas perdre)**

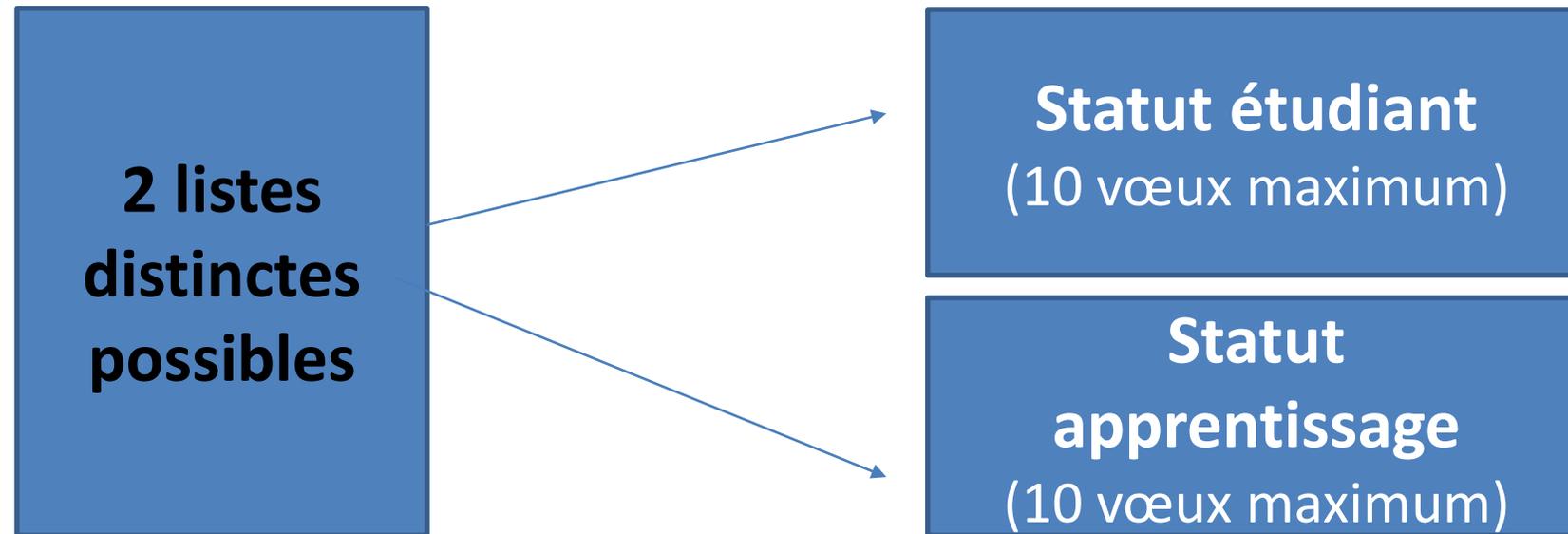
**Une fois le dossier vérifié et complété, l'élève peut saisir ses vœux**

# Saisie des vœux

Saisie des vœux du 18 janvier au 9 mars

**Un vœu = une formation**  
**(dans un ou plusieurs établissements)**

**Maximum 10 vœux non ordonnés**



Chaque candidat **doit décrire en quelques lignes la formation qui a sa préférence** parmi les formations envisagées (informations non transmises aux établissements) afin de pouvoir l'aider à trouver une formation si aucun de ses vœux ne reçoit une réponse positive

# Les vœux multiples

Saisie des vœux du 18 janvier au 9 mars

**Pour certaines formations\***, le lycéen peut faire des vœux multiples  
*(même formation dans plusieurs établissements)*

➤ Un vœu multiple compte pour **un seul vœu parmi les 10 possibles**

**\*Pour tous les BTS et BUT :**

- même spécialité dans plusieurs établissements en France = 1 vœu multiple

**\*Pour toutes les CPGE :**

- même voie de CPGE dans plusieurs établissements en France = 1 vœu multiple

**\*Pour certaines licences** (précisées sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)):

- même mention dans l'Académie ou la région = 1 vœu multiple

➤ Chaque établissement demandé correspond à un **sous-vœu**

**10 sous vœux maximum par type de formation**

**20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples**

**Cas particulier :** pour les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce qui se regroupent par réseaux d'écoles à partir d'un concours commun: le **nombre de sous-vœu n'est pas limité et ces sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés**

# Compléter son dossier et confirmer ses VŒUX sur parcoursup.fr

Au plus tard le 6 avril

**Pour que les vœux soient examinés, le lycéen doit:**

## ➤ Compléter son dossier

- **Un projet de formation motivé pour chacun de ses vœux** (1500 caractères maximum)
- **Transmission des documents** demandés via la plateforme
- Une rubrique facultative: « Activités et centre d'intérêts »

## ➤ Confirmer ses vœux (le dossier doit être complet pour être confirmé)

**Date limite de confirmation des vœux : 6 Avril**

**Vœu non complet et/ou non confirmé au 6 Avril = vœu supprimé**

# Les propositions des établissements d'enseignement supérieur

du 1er juin au 13 juillet

- **Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**
  - sur son portable : par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
  - dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
  - dans la messagerie intégrée à Parcoursup
- **Consultation des propositions à partir du 1 Juin**
- **DÉLAI POUR ACCEPTER UNE PROPOSITION D'ADMISSION (OU Y RENONCER) :**

Les candidats devront répondre aux propositions dans les délais indiqués par la plateforme

- Propositions reçues le 1er juin 2023 : 5 jours pour répondre (J+4)
- Propositions reçues à partir du 2 Juin 2023 : 3 jours pour répondre (J+2)

Consultation  
des  
propositions  
à partir du  
1er Juin



Obligation  
pour tous de  
se connecter !

**DÉLAI DÉPASSÉ = PLACE DONNÉE À UN AUTRE CANDIDAT**

# Procédure complémentaire

du 15 juin au 12 septembre

## ➤ Quand ?

Du 15 juin au 12 septembre 2023

## ➤ Qui ?

Candidats n'ayant pas obtenu de place lors de la procédure principale

## ➤ Quoi ?

Nouveaux vœux sur places vacantes

Après les résultats au bac, les élèves peuvent saisir la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui est chargée d'aider les étudiants sans proposition à trouver une place. Elle s'appuie pour cela sur : le **vœu préférentiel** (formulé par l'élève lors de la saisie) et la **fiche avenir** (dossier scolaire, avis professeur principal et chef établissement + projet de formation motivé rédigé par l'élève lors de la confirmation des vœux).